

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

(Unité * Travail * Progrès

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

--:--:--

95-174 du 18 Septembre 1995

DECRET N° /MDN/FAC/DPMA

Portant Inscription au Tableau d'Avancement
des Officiers des Forces Armées Congolaises

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ISAS:-

- VU:- La Constitution du 15 Mars 1992 ;
- VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- VU:- L'Ordonnance 31/76 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée ;

DBF/
DGAF:-

- VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;
- VU:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;

VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;

VU:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et Organisation du Ministère de la Défense Nationale;

DCF/
DGAF:-

VU:- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;

VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des Actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

VU:- Le Décret 95/25 du 13 Janvier 95, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

DGAF/
MDN:-

VU:- Le Décret 95/26 du 23 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU:- Le Décret 95/22 du 14 Juillet 1995, portant Organisation des Armes fins des Ministres;

VU:- L'Instruction Ministérielle n°003/MDN/DIE du 02 Juillet 1993 ;

VU:- L'Instruction Ministérielle n°0048/MDN/DIE du 30 Novembre 1993, portant modification des Articles 15 et 20 de l'Instruction Ministérielle n°003/MDN/DIE du 02 Juillet 1993

.....2-

11

VU:- Les projets avancements Ecoles n°0922/MDN/FAC/DIE/D3 du 05 Octobre 1994; n°00827/MDN/FAC/DIE/D3 du 12 Septembre 1994;

SUR-PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

() E C R E T E :

Article 1er:- Sont inscrits au Tableau d'avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'Année 1994;

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

AVANCEMENT ECOLE :

Relations Internationales :

Aspirants:-	NGAYO-NGAGNO	(Barthélemy)	C/S
	NGAMI	Jean-Prosper	"
	MASSALA	Emmanuel	"

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

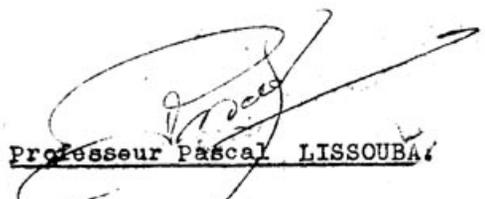
Droit :

Aspirant:-	MANKASSA	(André)	C/S
------------	----------	---------	-----

Article 2:- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au journal Officiel de la République du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

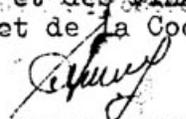
Fait à Brazzaville, le 18 Septembre 1995

Par le Président de la République;

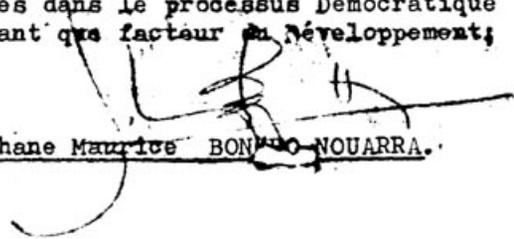

- Professeur Pascal LISSOUBA -

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement; Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget et de la Coordination des Régies,


Général Jacques Joachim YHOMBI - OPANGO.-


Luc Daniel ADAMO MATETA.-

Le Ministre de la Défense Nationale,
Chargé de l'Intégration des Forces
Armées dans le processus Démocratique
en tant que facteur de Développement;


Stéphane Maurice BONHO NOUARRA.-